

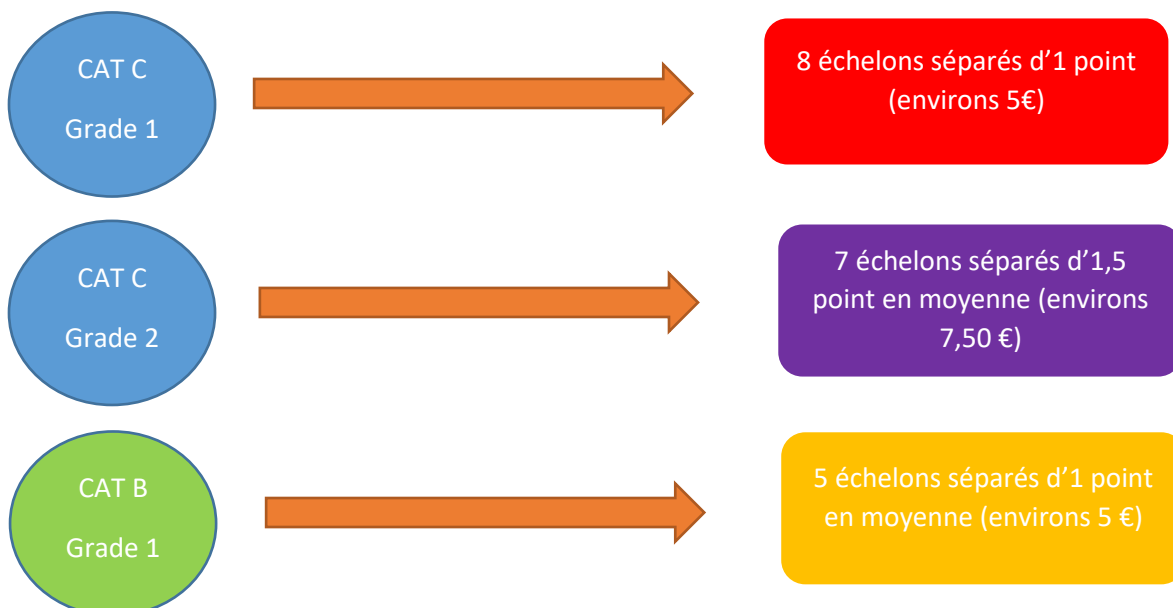
FONCTIONNAIRES : SALAIRES RETRAITES

Pour un fonctionnaire, initialement, la loi du 19 octobre 1946 prévoyait que le traitement brut fixé en début de carrière ne soit pas inférieur à 120 % du salaire minimum. Ce n'est plus le cas aujourd'hui, l'augmentation du SMIC combinées aux différentes politiques d'austérité (gel du point d'indice), ont eu pour effet un tassement des grilles.

La raison de ce « dérèglement » est arithmétique : le quasi blocage du point d'indice depuis 2010, 4 revalorisation (voir tableau) le compte n'y est pas ! L'appauvrissement des fonctionnaires est une réalité amorcée depuis plus de 15 ans !

ANNÉE	REVALORISATION	VALEUR MENSUELLE	INFLATION (IPC)
2010	+0,5 %	4,6303 €	1,5 %
2011-2016	Gel (6 ans)	4,6303 €	-5,8 % cumulé
Juil. 2016	+0,6 %	4,6581 €	0,2 %
Fév. 2017	+0,6 %	4,6860 €	1,0 %
2018-2021	Gel (4 ans)	4,6860 €	-5,5 % cumulé
Juil. 2022	+3,5 %	4,8500 €	5,2 %
Juil. 2023	+1,5 %	4,9228 €	4,9 %
2024	Gel	4,9228 €	2,0 %
2025	Gel	4,9228 €	-1,5 %
2026	Gel (3e année)	4,9228 €	-1-2 % (prévision)

Résultat, la situation à ce jour est :





Que dire du maigre taux d'avancement de corps au choix, qui fige le salaire de nombreux agents arrivés au sommet de leur grille statutaire ? Pour eux plus aucune perspective d'évolution salariale pour parfois plus de 10 ans et ce jusqu'à la retraite. Il en va de même pour les avancements de grade des agents de catégorie A.

A la retraite, cette situation impacte aussi le niveau de la pension ! Par ailleurs le RIFFSEEP qui dépasse le tiers du salaire n'est pas inclus dans l'assiette de cotisations sociales, c'est pour cette raison que des fonctionnaires travaillent souvent longtemps, jusqu'à 67 voire 70 ans....

Pour la CGT, les grilles statutaires devraient être régulièrement réévaluées (lorsqu'il y a 10 points entre chaque échelon, ils doivent demeurer)

Pour la CGT, la vraie solution pour les agents est l'indexation du point d'indice sur l'inflation et un véritable déroulement de carrière

Pour la CGT, la réelle solution est l'intégration du régime indemnitaire au traitement indiciaires

Pour la CGT, les fonctionnaires méritent une meilleure reconnaissance, par des niveaux de salaire et de pension correspondant à leur dévouement et leur engagement au sein du MINARM, et ce tout au long de leur carrière